

11 mai 2023

## AFNOR Normalisation accompagne à la création d'une norme visant à structurer les métiers de la naturopathie

Après plusieurs mois de travail entre cinq des organisations représentant les professionnels de la naturopathie en France, dont le Syndicat des professionnels de la naturopathie (SPN), AFNOR Normalisation a donné son accord pour qu'une norme française structure les métiers de la naturopathie.

La Norme Française dédiée aux métiers de la naturopathie devrait voir le jour en 2024. Elle permettra grâce à l'expertise des équipes de normalisation d'AFNOR de spécifier les exigences et les recommandations relatives aux prestations et exercices du métier de naturopathe et de toutes les professions de la naturopathie, y compris celle des conseillers de vente en produits naturels.

Fin 2022, un collectif réunissant toutes les organisations professionnelles de la naturopathie voient le jour face au raz-de-marée médiatique que subit la profession. La volonté d'organiser le métier par une norme volontaire devient indispensable. Après plusieurs mois d'échanges avec les équipes d'AFNOR Normalisation, l'institution française a organisé, ce mercredi 10 mai, la première réunion plénière réunissant tous les acteurs de la norme. Cette journée a eu pour objectif de valider les premiers paragraphes rédigés ces derniers mois et de commencer à les faire évoluer. Les métiers de la naturopathie vont donc être encadrés de manière consensuelle et officielle, grâce aux travaux collectifs des experts métiers et techniques.

Plusieurs critères du métier vont être normalisés : la déontologie, la pratique des métiers, la formation, l'installation professionnelle, les équipements, la posture professionnelle, les limites, termes et définitions d'exercice. Les différentes pratiques, faisant partie intégrante du métier seront également clairement identifiées.

Autour de la table se retrouvent le SPN, l'APHN, l'APNF, la FENA et l'Omnes qui rassemblent à elles cinq près de 80% des professionnels en exercice. Chacune des organisations apportant leur pierre à l'édifice de ce chantier incontournable pour la profession et son avenir.

De nombreuses étapes restent à franchir avant de voir la norme aboutir :

- La rédaction de la norme qui réponde aux exigences de tous les acteurs représentatifs.
- Une enquête publique qui sera ouverte à tous dans les prochains mois.
- L'analyse de tous les commentaires de l'enquête qui viendront enrichir la norme et améliorer le projet.
- La validation puis la publication officielle de la norme métier

Suivront alors les mises en conformité autant des professionnels que des organismes de formation qui le souhaitent. Le SPN mène depuis plus de deux ans maintenant un travail de terrain inédit pour faire avancer la reconnaissance des métiers de la naturopathie. Aujourd'hui ce sont 28 experts métier du syndicat qui travaillent à corédiger ce texte. Cette norme fera ainsi partie du tableau plus global désiré par le syndicat pour que les métiers soient correctement encadrés.

 *Je suis très fière que AFNOR Normalisation croit en nos métiers et que ses équipes aient été convaincues de la bonne foi de toutes les organisations professionnelles pour faire avancer nos pratiques dans le bon sens. C'est une belle première étape. Il en reste d'autres à franchir et le SPN s'est imposé comme un acteur partenaire dans les discussions sur la structuration de nos métiers." Alexandra Attalauziti, présidente du SPN et représentante des métiers du bien-être de la Chambre nationale des professions libérales.*

### CONTACTS PRESSE

Marie-Camille Bourguet  
mc.bourguetm@gmail.com  
06 79 93 54 00

### CHIFFRES CLÉ

Experts métiers du SPN siégeant aux commissions AFNOR 28  
Nbr de professionnels de la naturopathie en France 6500/12000